Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260612-DEL_2026_144-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2026

Date de convocation : 03/06/2026 **Date d'affichage :** 03/06/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 40 45

L'an deux mille vingt six, le neuf juin, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne - salle des loisirs, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, VASNIER Pascal, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, MONLIBERT Morgane, BERNABE Valérie, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, RENAUD Christelle, LAGADEUC Yvan, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, GUILBERT Maria, RENOUARD Isabelle, DESMIDT Yves, DEBORD Valérie, BLAISE Laurence, BRUNET Thierry

Absents :
MORINIERE Clémence

Absents ayant donné pouvoir :
GUERIN Patrice donne procuration à LEBRETON Bruno
GAPIHAN-LORET Guylène donne procuration à FEREY Yves
NGUIE Morgane donne procuration à BOUGEOT Frédéric
COUMAILLEAU Pascal donne procuration à GUILBERT Maria
JOUAULT Claire donne procuration à DUVAL Anne-Laure

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260612-DEL_2026_144-DE

N° DEL_2026_144

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Cap Malo" - Compte de gestion 2025 - Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget ZA Cap Malo de l'exercice 2025.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2025 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2026).

Les résultats du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2025 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Cap Malo", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 12/06/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le *12/06/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

